

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-476 DU 15 OCTOBRE 1998

portant approbation du bilan et des comptes
annexes de la Loterie nationale du Bénin pour
l'exercice 1997.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** l'ordonnance n°6/PR/MFAE du 23 mars 1967, portant création de la Loterie nationale du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-270 du 09 juin 1997 portant attributions, organisation, et fonctionnement du ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;
- Vu** le décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des statuts de la Loterie nationale du Bénin ;

.../...

Sur rapport conjoint du ministre des Finances et du ministre du Plan,
de la restructuration économique et de la promotion de
l'Emploi ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 23 septembre 1998 ;

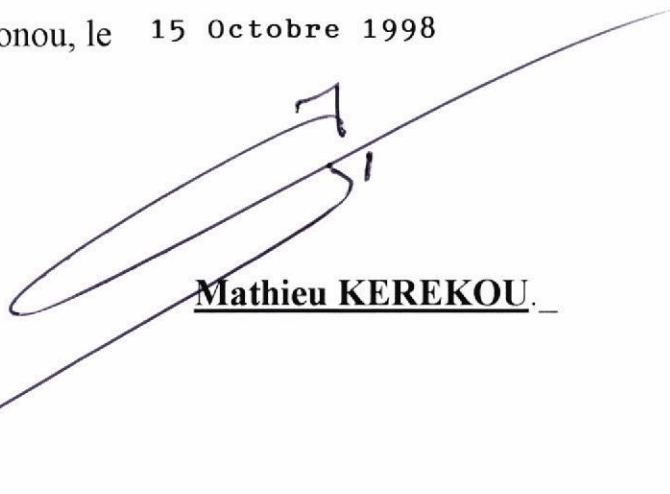
D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés le bilan et les comptes annexes de la Loterie nationale du Bénin pour l'exercice 1997 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 .- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Octobre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Finances



Abdoulaye BIO-TCHANE.

Le ministre du Plan, de la
restructuration Economique et de
la promotion de l'emploi,



Albert TEVOEDJRE.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MPREPE 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP3 JO1.-